



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2026, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Dugas, maire :

Sont présents :

Monsieur Sylvain Dugas, Maire
Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4

Absence non motivée :

Monsieur Justin Cloutier, Conseiller - Siège 6

Sont également présents :

Monsieur Antoine Marcil, Directeur général

Formant quorum sous la présidence du maire Sylvain Dugas.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2026-06-* OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2026-06-637 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juin 2026
- 3.0 Correspondance
 - 3.1. Ministère des affaires municipales et de l'habitation
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire de la séance du 14 mai 2026
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1. Rapport des dépenses du mois et autorisation
 - 5.2. Embauche d'employés pour l'été 2026
 - 5.3. Autorisation de signature - Amendement au portail de données immobilières
 - 5.4. Transfert budgétaire pour la santé et la sécurité au travail
- 6.0 Hygiène du milieu et recyclage
- 7.0 Sécurité publique
- 8.0 Travaux publics
 - 8.1 Demande d'aide financière - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
- 10.0 Loisirs et tourisme
 - 10.1. Appui au Cercle des fermières de Longue-Rive
 - 10.2. Demande d'aide financière - Fond régions et ruralité 2025-2028 (volets 2 et 3)
- 11.0 Santé et bien-être
- 12.0 Urbanisme et développement du territoire
 - 12.1. Appui au comité ZIP de la Rive Nord de l'estuaire
- 13.0 Législation
 - 13.1. Adoption du règlement 26-05 sur la gestion contractuelle
 - 13.2. Avis de motion - Règlement 26-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
 - 13.3. Dépôt du projet de règlement 26-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 14.0 Affaires nouvelles
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance
 - 17.1. Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2026-06-* CORRESPONDANCE**

Le directeur général dépose un (1) document au Conseil municipal ;

A- Ministère des Affaires municipales et de l'habitation :

Compensations terres publiques montant alloué : 42 631.00 \$

2026-06-638 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 mai 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siègne 2
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2026 tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2026-06-639 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de mai 2026 totalisant 63 762.02 \$.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 24 817.60 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siègne 4
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 63 762.02 \$ pour le mois de mai 2026, et les comptes fournisseurs totalisant 24 817.60 \$.

QUE le directeur général est autorisé à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2026-06-640 EMBAUCHE D'EMPLOYÉS POUR L'ÉTÉ 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu cinq subventions dans le cadre du programme Emplois Été Canada 2026, soit pour un poste de coordonnateur du camp de jour, trois postes d'animateur du camp de jour et un poste de guide animateur des marais salés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d’un journalier étudiant pour l’entretien des bâtiments et des espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de deux guides animateurs pour l’animation du Centre d’interprétation des marais salés;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le conseil municipal approuve l’embauche des personnes suivantes pour la saison estivale 2026 :

Ariane Petitpas, coordonnatrice du camp de jour
Rosalie Durand, animatrice du camp de jour
Laura Tremblay, animatrice du camp de jour
Camille Jourdain, animatrice du camp de jour
Marilou Létourneau, guide animatrice des marais salés
Jérémy Petitpas, journalier étudiant
Anabelle Boulianne, guide animatrice des marais salés

QUE ces travailleurs soient rémunérés conformément à la politique salariale ou à l’entente avec Emplois Été Canada 2026.

QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats de travail ainsi que toute entente s’y rattachant.

**2026-06-641 AUTORISATION DE SIGNATURE - AMENDEMENT AU PORTAIL DE
DONNÉES IMMOBILIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise les outils et services de PG Solutions dans le cadre de son administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise le Portail de données immobilières et que celui-ci a été remplacé par le Portail de données immobilières (PDI+);

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions présente un amendement aux termes et conditions générales du Portail de données immobilières ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance des modifications aux termes et conditions.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le directeur général soit autorisé à signer l’amendement à la proposition 1MLON76-110601-M1 du Portail de données immobilières.

2026-06-642

TRANSFERT BUDGÉTAIRE POUR SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer aux nouvelles normes de la CNESST afin d’assurer la santé et la sécurité de ses employés ;

ATTENDU QUE les outils, équipements et accessoires actuellement utilisés doivent être mis à niveau afin de permettre l’exécution des travaux conformément aux exigences réglementaires ;

ATTENDU QUE l’acquisition de ces outils et équipements entraîne des coûts supplémentaires non prévus au budget initial ;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à un transfert budgétaire afin de pallier ces dépenses essentielles au bon fonctionnement des opérations ;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Sièg 2
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le conseil autorise l’achat des outils, équipements et accessoires nécessaires pour répondre aux normes de la CNESST ;

QUE Le conseil autorise le paiement d’honoraires professionnels à la mutuelle de prévention MÉDIAL pour la rédaction :

- d’un programme et de fiches de cadenassage,
- d’un programme et de fiches pour les espaces clos,
- d’un programme de protection respiratoire, incluant les tests d’ajustement (fit tests),
- ainsi que pour des évaluations ergonomiques.

QUE le conseil approuve le transfert budgétaire requis afin de couvrir les coûts liés à ces dépenses, soit du compte ;

02-70170-340 / 500\$
02-70170-447/ 10 000\$
02-70170-516/ 2 500\$
02-70170-600/ 1 000\$
02-70170-670/ 1 000\$
02-70170-681/ 200\$
=====

15 200\$

AU

02-13000-419 / 9 000\$
02-32000-643 / 5 000\$
02-32000-650 / 1 200\$
=====

15 200\$

QUE la direction soit mandatée pour procéder aux démarches nécessaires à l’achat, à la mise en conformité et à la mise en service des équipements requis.

2026-06-643 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

CONSIDÉRANT que le Chemin du Lac des cèdres à besoin de gravier et d'entretien ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Longue-Rive dépose à la MRC de la Haute-Côte-Nord une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts Volet 1 de la Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Longue-Rive s'engage à contribuer financièrement au projet avec un montant de 25 % de mise de fond et que les montants soit affectés au poste Carrière Sablière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Longue-Rive désigne France Brassard, greffière-trésorière adjointe, à présenter la demande, puis à remettre et signer les documents associés à cette demande;

CONSIDÉRANT que l'organisme s'engage à respecter les modalités du programme d'aménagement durable des forêts ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Sièges 3
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

D'AUTORISER la greffière-trésorière adjointe à déposer une demande d'aide financière à la MRC de La Haute-Côte-Nord au nom de Municipalité de Longue-Rive et à fournir à la MRC toute la documentation requise avec la demande.

2026-06-644 APPUI AU CERCLE DES FERMIÈRES DE LONGUE-RIVE

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des fermières de Longue-Rive souhaite soumettre un projet au programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en l'acquisition d'équipement d'artisanat, comme un métier à tisser;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est souhaitable et bénéfique pour les citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Sièges 1
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE la Municipalité de Longue-Rive appuie le Cercle des fermières dans son intention de présenter un projet d'acquisition d'équipement d'artisanat au programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

2026-06-645 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FOND RÉGIONS ET RURALITÉ 2025-2028 (Volets 2 et 3)

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds Régions et Ruralité (FRR) 2025?2028, lequel vise à soutenir le développement local et régional, notamment par l’entremise des volets 2 et 3 administrés par les MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive souhaite réaliser le projet suivant : FRR3 Revitalisation du sentier pédestre et des escaliers du site de la chute Sault-au-Mouton dans le cadre de la revitalisation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive souhaite réaliser le projet suivant : le FRR2 Développement et aménagement touristique du site de la chute Sault-au-Mouton dans le cadre développement territorial lequel vise à améliorer les infrastructures, soutenir un service à la population ;

ATTENDU QUE ce projet répond aux priorités de développement établies par la MRC de la haute Côte-Nord dans le cadre du FRR 2025?2028;

ATTENDU QUE la Municipalité désire déposer une demande d’aide financière dans le cadre du FRR – Volet 2 et 3, pour un montant maximal de 150 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité s’engage à assumer sa part des coûts du projet, pour un montant maximal de 15 000 \$, ainsi qu’à assumer toute dépense non admissible;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siègne 4
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de ces deux demandes d’aide financière au Fonds Régions et Ruralité (FRR) 2025?2028, Volet 2 et 3, pour la réalisation des projets mentionnés ci-haut ;

QUE la Municipalité de Longue-Rive confirme son engagement à financer sa contribution municipale au projet, pour un montant de 15 000 \$, ainsi qu’à assumer toute dépense non admissible;

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Antoine Marcil, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis dans le cadre de cette demande;

2026-06-646 APPUI AU COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP de la Rive Nord de l’Estuaire occupe une place importante dans la mise en valeur du Fleuve Saint-Laurent, de Tadoussac à Baie-Trinité,

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP possède une expertise cumulée pendant plus de 30 ans dans notre région,

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP collabore avec de nombreuses municipalités de la région pour améliorer la qualité de l’environnement et l’accès au fleuve pour les citoyens,

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP contribue à former une main-d’œuvre qualifiée en environnement,

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP vit actuellement de graves difficultés financières qui mettent en péril son existence et la poursuite de ses activités,

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP s’efforce de redresser la situation tout en respectant ses engagements financiers et moraux,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Sièges 3
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE la Municipalité de Longue-Rive reconnaît l’importance du Comité ZIP de la Rive-Nord de l’Estuaire et soutient les démarches de redressement qui lui permettront de poursuivre ses activités.

2026-06-647 ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-05 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour le règlement 26-05 sur la gestion contractuelle a été donné par monsieur Justin Cloutier, conseiller lors de la séance ordinaire du 14 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance et qu'il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a obtenu copie du projet de règlement dans les délais requis et qu'il renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE des copies papier ont été disponibles pour le public lors du dépôt du projet de règlement et lors de la séance d'adoption du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Sièges 4
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le Conseil adopte le règlement 26-05 sur la gestion contractuelle.

2026-06-***

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 26-06 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE
CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je, Christian Tremblay, conseiller de la Municipalité de Longue-Rive, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le projet règlement no 26-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**2026-06-648 DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT 26-06 DÉCRÉTANT LES RÈGLES
DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour le projet règlement no 26-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires a été donné par monsieur Christian Tremblay, conseiller lors de la séance ordinaire du 11 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance et qu'il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a obtenu copie du projet de règlement dans les délais requis et qu'il renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le Conseil adopte le projet règlement no 26-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

2026-06-* PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 15, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19h 24.

2026-06-649 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2

ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 25.

Signature

Je, Sylvain Dugas, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents : 5

Sylvain Dugas, maire

Antoine Marcil , Greffier-trésorier